



Des mini conférences seront proposées au public, ainsi que des ateliers tout au long de la journée :

- Cosmétique au naturel - massage des mains et des pieds
- Maré tèt
- Coiffure au naturel
- Info pratique santé
- Diététique – Animation cuisine
- Accès barres
- Smoothies gourmands
- Relooking
- Défilé de vêtements
- Prévention et initiation aux premiers secours
- Jardinage et produits locaux, plantes médicinales hors jardin
- Gymnastique douce
- Exposition de matériel médical
- Prestation musicale

**Le budget de l'action est estimé à : 4 691,59 €**

DEPENSES	MONTANT
Les Fées solidaires	
Cosmétique au naturel - massage des pieds et des mains – Smoothie gourmand	2 160,00
Décoration salle	100,00
Prestation sono	672,70
Gym douce "Siwo ka"	120,00
Animateur	600,00
Collation	188,89
Access bars	200,00
Autres prestations	500,00
Coiffure au naturel – Soins et conseil	Gratuit
Sapeur pompier	Gratuit
Atelier Maré tèt	150,00
Défilé de mode	Gratuit
Jardinage plantes médicinales et arbres fruitiers (UDCAG)	Gratuit
Prestation musicale	Gratuit
Ergothérapeute	Gratuit

Réseau diabétique	Gratuit
Matériel médical	Gratuit
TOTAL	<b>4 691,59€</b>

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'allouer la somme de **4 691,59 €** (quatre mille six cent quatre vingt onze euros et cinquante neuf centimes) pour la Matinée « « Pause bien-être et santé» qui aura lieu le vendredi 17 mai 2019 de 9h à 16h à la salle des fêtes.

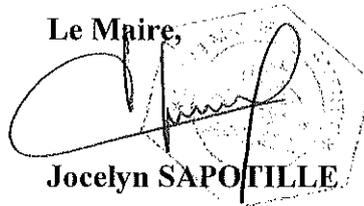
**ARTICLE 2 :** De donner pouvoir au Maire pour signer tous les actes et documents, accomplir toutes les formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**ARTICLE 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Adoptée à l'unanimité**

**Pour extrait conforme, rendu exécutoire,**

**Le Maire,**



**Jocelyn SAPOFILLE**